

**Poliquin, Renée (BAPE)**

---

**De:** Sophie.Hardy@mffp.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 9 juin 2015 16:02  
**À:** Poliquin, Renée (BAPE)  
**Objet:** TR : RE DQ19 Questions de la commission du BAPE concernant le projet de la mine d'apatite du Lac à Paul  
**Pièces jointes:** De\_Q19\_4juin.zip

Bonjour Mme Poliquin,

Voici les réponses à vos questions. Doit-on vous les faire parvenir en 9 copies papier encore ?

Bonne fin de journée.

**Sophie Hardy, biol., M. Sc.**

Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
3950, boulevard Harvey, 3e étage  
Jonquière (Québec) G7X 8L6  
☎ 418 695-8125, poste 357  
☎ 418 695-8133  
Courriel : Sophie.Hardy@mffp.gouv.qc.ca

## Annexe de questions du DQ19 MFFP du 3 juin 2015

- 1) L'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec a produit le Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec, 2013-2023. Quelles suites ont été données à ce Plan?

Le plan de rétablissement est produit par l'Équipe de rétablissement et déposé au gouvernement. Il ne s'agit pas du plan du gouvernement. D'autre part, il n'appartient pas à l'Équipe de mettre en œuvre l'entièreté du plan.

Le suivi des actions inscrites au plan de rétablissement est présenté à l'annexe 1 (TA\_Annexe1\_SuiviRetablissement\_5juin2015.doc).

- 2) Quelles sont les ressources consacrées à l'acquisition des connaissances et l'inventaire au sujet de cette espèce?

L'acquisition de connaissances structurée et intensive, a débuté dans le milieu des années 1990 et s'est poursuivie jusque vers 2005. Toutefois, encore en 2015, d'autres travaux d'acquisition de connaissances se poursuivent. Ces travaux ont permis de bien documenter la dynamique des populations du caribou forestier, de bien cibler les menaces et d'identifier les meilleures actions à prendre en termes d'aménagement de l'habitat.

L'effort consacré à l'acquisition de connaissances a grandement diminué comparativement aux 15 dernières années. Au cours de ces années, plusieurs millions de dollars ont été investis et impliquant non seulement du personnel du Ministère, mais également des gens des universités. Pour 2014-2015, nous estimons à 135 000 \$ et 300 jours-personnes pour le MFFP.

- 3) Quelle est la stratégie de rétablissement de cette espèce au Saguenay–Lac-Saint-Jean?

La Direction régionale du MFFP au Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est dotée d'un plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier qui repose sur les lignes directrices entérinées en 2010. Le plan s'applique sur une période d'environ 10 ans. Ce plan n'intègre pas les lignes directrices émises par

l'Équipe de rétablissement du caribou forestier qui datent de 2013 et qui sont actuellement en évaluation par les autorités ministérielles.

- 4) La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit l'aménagement écosystémique des forêts qui implique l'intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI).

- a. Expliquez comment le caribou forestier a été considéré dans les PAFI concernés par le tracé retenu par le promoteur pour le transport du concentré entre la mine du lac à Paul et le terminal maritime projeté à Sainte-Rose-du-Nord.

Il faut se référer au plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier adopté par le MFFP du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lequel contient des massifs de protection et des massifs de remplacement.

- b. Est-ce que les Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier ont été prises en compte?

Les lignes directrices adoptées en 2010 sont prises en compte, mais pas celles de 2013.

- c. Veuillez fournir les cartes des massifs de protection désignés le long de ce tracé.

Il n'y a pas de massifs de protection ou de remplacement le long du tracé, ni directement sur le site minier. La carte en annexe (Projet\_Ariane\_vs\_PAHCF-02.pdf) présente les massifs de protection de ce grand secteur, selon l'état (en reconstruction, ouvert et protection).

- 5) Au sommet de la période d'exploitation forestière, veuillez évaluer et fournir le nombre de passages total de camions ou véhicules lourds (tout type d'industrie confondu) qui ont emprunté le même tracé que celui envisagé par Ariane Phosphate, soit par les routes R0251; R0258; R0253; R0201; R0208; R0200.

La réponse est fournie dans le fichier DQ19\_Question\_5.pdf, accompagnée de la carte dans le fichier DQ19\_Question\_5\_carte\_routes.pdf.

## ANNEXE 1

### Suivi des mesures et actions à réaliser du plan de rétablissement du caribou 2013-2023

	Mesure	Actions à réaliser <sup>a</sup>	Suivi
1	Dans la forêt sous aménagement, mettre en place une stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier lui permettant d'assurer sa pérennité.	a) Élaborer des lignes directrices sur l'aménagement de l'habitat du caribou forestier en y intégrant les nouvelles connaissances.	Les lignes directrices ont été publiées en juillet 2013.
		b) Produire des plans d'aménagement forestier intégrés qui incorporent les lignes directrices relatives à l'aménagement de l'habitat du caribou forestier.	Les plans d'aménagement seront produits lorsque le gouvernement aura fait part de son orientation en la matière (en lien avec l'action 1a).
		c) Élaborer un cadre de référence pour structurer les rapports de mise en œuvre des lignes directrices à l'échelle des unités d'analyse.	Le Groupe de mise en œuvre (GMO) sur le Suivi des actions et des objectifs de rétablissement est à élaborer un cadre de référence.
		d) Appliquer des pratiques sylvicoles appropriées au maintien des caractéristiques résineuses de l'écosystème et au retour de l'habitat du caribou forestier.	En lien avec l'action 1a.
		e) Déterminer les conditions d'habitat requises pour assurer la connectivité des hardes et des populations dans un paysage sous aménagement.	Le GMO sur le Plan de restauration de l'habitat traitera de cet aspect.
2	Dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier, créer des aires protégées répondant aux exigences écologiques du caribou.	a) En fonction des objectifs gouvernementaux, créer de grandes aires protégées affectées à la protection du caribou, interconnectées et réparties uniformément dans le paysage.	Le MDDELCC est à compléter le réseau d'aires protégées. Une aire protégée de 10 000 km <sup>2</sup> , au nord de la limite nordique est actuellement à l'étude.
3	Réduire le dérangement humain et le taux de perturbation de l'habitat du caribou dans l'aire d'application du plan de rétablissement.	a) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement de la villégiature, des activités récréatives, industrielles et commerciales qui minimiseront les répercussions sur le caribou et son habitat.	À réaliser.



	Mesure	Actions à réaliser <sup>a</sup>	Suivi
		b) Élaborer un cadre de référence qui permettrait de s'assurer que les effets cumulatifs sur le caribou forestier ont été considérés lors d'une étude d'évaluation environnementale.	Le GMO sur les Évaluations environnementales élaborera le cadre de référence.
		c) Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des voies d'accès en place indiquant les chemins à fermer et à remettre en production afin de limiter les répercussions du réseau routier sur le caribou forestier.	Un projet est en cours dans le secteur du Nitassinan d'Essipit.
		d) Planifier la fermeture (temporaire ou permanente) et la remise en production forestière des chemins, et ce, dès l'étape de la planification.	Non débuté.
4	Diminuer le nombre de caribous forestiers morts de causes anthropiques.	a) Déterminer la proportion de caribous forestiers dans la récolte qui s'effectue dans les zones de chasse 22A et 22B (zones de chevauchement avec le caribou migrateur) et mettre en œuvre, au besoin, des modalités particulières visant à réduire la mortalité chez le caribou forestier.	Non débuté.

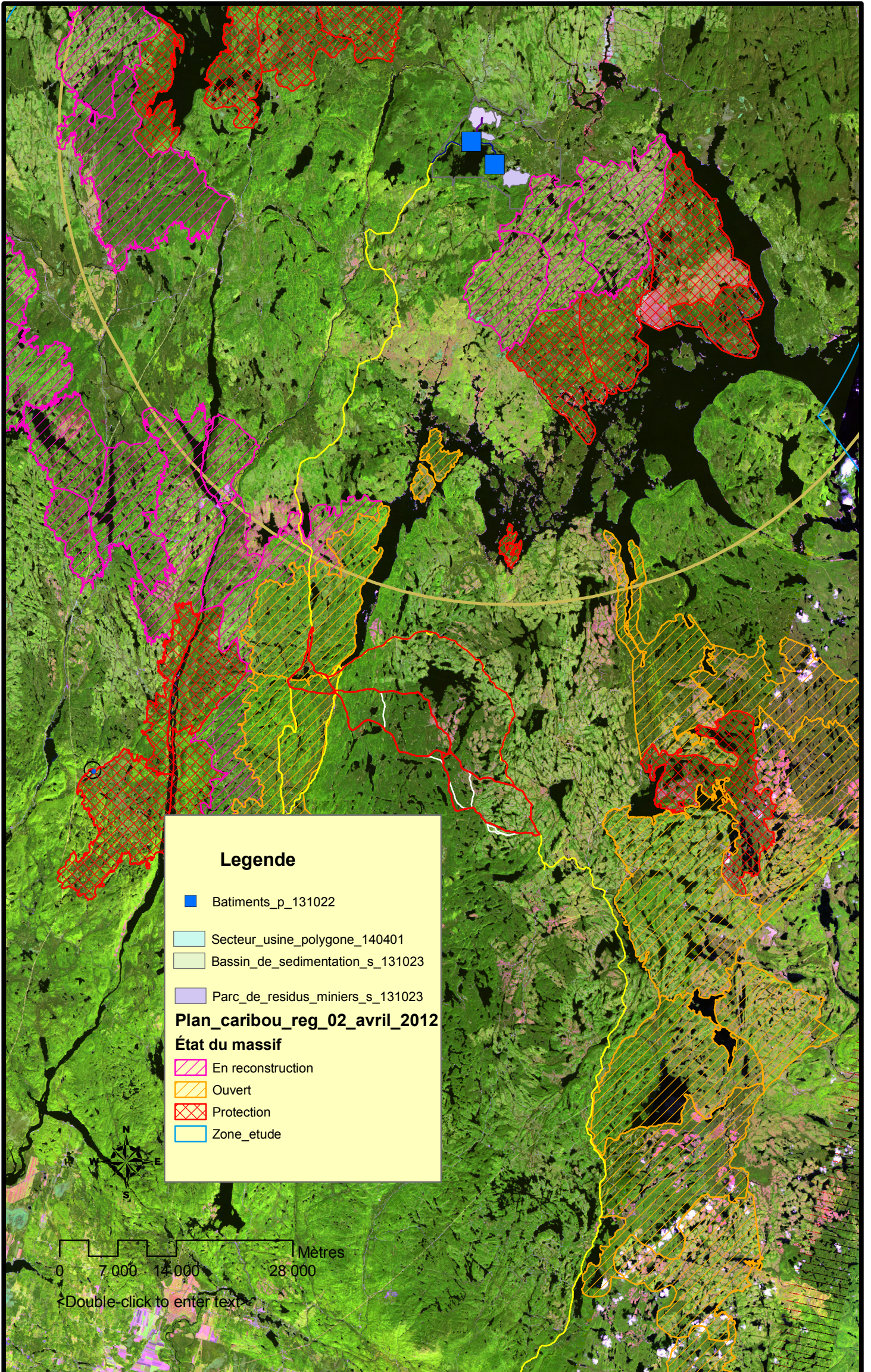
	Mesure	Actions à réaliser <sup>a</sup>	Suivi
		<p>b) Convenir avec les Premières Nations concernées de modalités pour assurer le rétablissement et la pérennité du caribou forestier dans les régions où se pratique le prélèvement à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.</p>	<p>Un groupe de travail gouvernemental a été créé et poursuit ses activités. Il est composé de : Isabelle Thibault (biologiste, MFFP- DBMF), Sandra Heppell (biologiste, MFFP – DGF-09), Vincent Desormeaux (coordonnateur aux dossiers autochtones MFFP-central) et Denis Moisan (MFFP –DPF-09).</p> <p>Le groupe de travail a récemment élaboré un communiqué de presse visant à sensibiliser la population régionale concernant la situation critique du caribou forestier sur la basse Côte-Nord et de la nécessité d'interrompre, dès maintenant, toutes formes de prélèvement. Le communiqué visait également à mentionner que les agents de protection de la faune ont, encore cet hiver, procédé à des interventions suite à des dénonciations d'actes de prélèvement sur le territoire et que la collaboration de tous les citoyens est requise pour dénoncer quelconque gestes préjudiciables (poursuite, abattage, etc.). Les autorités souhaitent que le communiqué soit diffusé à l'automne 2015 lorsque la problématique sera à nouveau d'actualité, soit à l'aube de la reprise des activités de chasse.</p> <p>Entre temps, le groupe de travail entend proposer aux autorités un projet de lettre à adresser aux principales communautés concernées par le prélèvement afin de les sensibiliser et de solliciter leur collaboration dans le rétablissement du caribou.</p>
		<p>c) Poursuivre la mise en œuvre des plans de protection régionaux propres au caribou forestier afin de contrer le braconnage et les autres actes illégaux.</p>	<p>En 2014-2015, cette action n'a pas été mise en œuvre car il n'y avait pas de plan de protection régionaux.</p>
5	Diminuer les mortalités attribuables à la prédation.	<p>a) Au besoin, élaborer et mettre en œuvre, un plan de gestion des proies.</p>	<p>Les plans de gestion de l'original pour les zone de chasse 19 et 29, ne prévoit pas de modalités visant à accroître les populations d'originaux.</p>
		<p>b) Au besoin, élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des prédateurs.</p>	<p>Une revue de littérature sur l'efficacité, les coûts et les aspects sociaux du contrôle des prédateurs est en attente de publication.</p>

	Mesure	Actions à réaliser <sup>a</sup>	Suivi
		c) Pour les populations isolées, expérimenter l'isolement des femelles durant la mise bas afin d'accroître la productivité.	La région de l'Abitibi-Témiscamingue a construit un enclos pour y garder des femelles pendant la période de mise bas. Au printemps 2014, quatre femelles ont été capturées et gardées en captivité où elles ont mis bas. Une d'entre elles, a mis au monde un faon mort-né. Le suivi télémétrique a montré qu'un des trois faons fut victime de prédation suite à sa remise en liberté. Les deux autres ont survécu et étaient toujours vivants lors de l'opération de capture 2015. En 2015, quatre femelles ont été capturées et placées en enclos dans le but de les laisser mettre bas en toute sécurité. Une femelle est décédée deux semaines après la capture. Une nécropsie a été réalisée le lendemain de sa mort à la Faculté de médecine vétérinaire de Ste-Hyacinthe. Le rapport est toujours en attente. En date du 3 juin 2015, deux femelles ont donné naissance à un mâle chacun les 24 et 30 mai 2015. La remise en liberté des caribous est prévu pour août 2015.
6	Sensibiliser les intervenants sur le territoire.	a) Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication visant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser le public et les utilisateurs du territoire aux effets du prélèvement, du braconnage, du dérangement et des abattages accidentels de caribous;</li> <li>• informer le public et les utilisateurs du territoire des pratiques d'aménagement mises de l'avant pour maintenir l'habitat du caribou;</li> <li>• sensibiliser le public et les utilisateurs du territoire à l'importance de la contribution des aires protégées pour la protection du caribou;</li> <li>• informer le public des avantages découlant de la conservation du caribou.</li> </ul>	Le plan d'action préparé par le GMO Communications a été soumis aux membres de l'équipe de rétablissement pour commentaires lesquels ont été intégrés. Ce plan d'action doit être approuvé officiellement lors d'une prochaine rencontre de l'équipe de rétablissement.
7	Connaître l'état des populations et des hardes.	a) Terminer et réaliser les inventaires tous les 5 ans dans les forêts sous aménagement et tous les 10 ans ailleurs, afin de déterminer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'abondance;</li> <li>• la composition (sexe et classes d'âge);</li> <li>• la répartition spatiale.</li> </ul>	Pour l'instant il n'y a pas de calendrier fixe pour la réalisation des inventaires. Un rapport sur la stratégie d'inventaire des populations de caribous a été déposé en mars 2015 pour approbation par les autorités ministérielles.

	Mesure	Actions à réaliser <sup>a</sup>	Suivi
		b) Déterminer les causes des problèmes de fécondité.	Aucune action n'a été entreprise car le problème observé pour la population de Val-d'Or, n'a plus été observé.
8	Comprendre les relations prédateurs-proies.	a) Achever les études en cours portant sur les conséquences de la prédation par le loup gris et l'ours noir sur le caribou.	Les travaux se sont terminés en 2014
9	Améliorer nos connaissances sur les effets des perturbations de l'habitat du caribou forestier.	a) Raffiner les analyses afin de préciser la relation entre les taux de perturbation et le degré d'autosuffisance des populations de caribou au Québec.	Un projet a débuté en 2014 et les résultats sont attendus pour 2017 (Université Laval).
		b) Évaluer la réponse du caribou aux modes alternatifs de coupe tels que la CPPTM, la coupe progressive, la CPHRS, etc.	Le chapitre de livre suivant informe déjà sur les effets de la CPPTM : Fortin, D., Hébert, C., Légaré, J.-P., Courbin, N., Swiston, K., Hodson, J., LeBlanc, M.-L., Dussault, C., Pothier, D., Ruel, J. -C., Couturier, S. (2011). "Partial harvesting in old-growth boreal forests and the preservation of animal diversity from ants to woodland caribou.", Pages 115-136 in E. B. Wallace, editor. Woodlands: Ecology, Management and Conservation. Nova Science Publishers, Inc., New York, USA.
		c) Décrire le retour à long terme et l'utilisation des secteurs perturbés par le caribou forestier.	Non débuté.
		d) Établir le lien direct entre les modifications comportementales du caribou et la démographie (augmentation du nombre de mortalités ou une baisse de productivité) dans un contexte où son habitat a été modifié.	Un projet a débuté en 2014 et les résultats sont attendus pour 2017 (Université Laval).
		e) Dans les forêts sous aménagement, évaluer l'écart entre la disponibilité actuelle et préindustrielle des lichens.	Non débuté.
		f) Documenter les effets des activités anthropiques sur le maintien du lichen.	Non débuté.
		g) À titre expérimental, remettre en production des lichens dans des secteurs où cette ressource alimentaire s'avèrerait insuffisante à la suite d'une perturbation anthropique.	Non débuté.

	<b>Mesure</b>	<b>Actions à réaliser<sup>a</sup></b>	<b>Suivi</b>
10	Raffiner certaines connaissances relatives à l'effet du dérangement anthropique sur le caribou.	a) Évaluer les effets du dérangement humain associés aux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• activités commerciales et industrielles (mines, éolien, chemins de fer, etc.);</li> <li>• entraînements militaires (p. ex., vols à basse altitude).</li> </ul>	Non débuté.
11	Documenter les connaissances des Premières Nations sur le caribou forestier (habitat, répartition actuelle et historique, comportement, etc.).	a) Organiser un colloque autochtone sur le caribou forestier.	Un colloque Innu – Québec a eu lieu les 31 octobre et 1 <sup>er</sup> novembre 2012 à Sept-Îles.
		b) Produire un document synthèse des connaissances des Premières Nations relatives au caribou forestier.	Non débuté.







## Évaluation du nombre de passages total de camions ou de véhicules lourds

Nous avons procédé à une évaluation du nombre de passages de camions ou de véhicules lourds sur les routes forestières du tracé envisagé par Ariane Phosphate (Lac-à-Paul – Saint-Fulgence).

Cette évaluation est basée sur le volume de récolte forestière sur le territoire et les activités qui en découlent. Les types de camions qui utilisent ces accès sont très variés; camion-citerne, fardier, remorqueuse, camion de livraison, transport du bois, etc.

La période d'activité durant laquelle le transport se déroule est très variable et il nous est difficile d'évaluer l'achalandage autrement qu'annuellement.

Le tracé à partir du Lac à Paul emprunte la route forestière R0258 puis R0251 et la route R0253 vers l'unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw 23 (La route R0251 se prolonge jusqu'à Saint-Ludger-de-Milot). Ensuite, il se poursuit dans l'unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw par la R0253 puis la R0201 qui rejoint la R0208 pour ensuite poursuivre le trajet vers Saint-Fulgence par la R0200, le chemin principal des monts Valin. Le chemin R0201 communique également avec le R0253 direction sud vers Saint-David de Falardeau (Voir carte en annexe).

Évaluation du nombre total de passages

Route #	Unité de gestion	Volume en m <sup>3</sup>	Nombre de passages
R0258 et R0251	24	566 000 m <sup>3</sup> *1	10 000
R0253	24	100 000 m <sup>3</sup> *2	5 750
R0253	23	170 000 m <sup>3</sup>	9 775
R0201	23	550 m <sup>3</sup>	30
R0208	23	190 000 m <sup>3</sup>	10 925

\*1 Les camions qui empruntent les routes R0258 et R0251 vers Saint-Ludger-de-Milot sont des camions hors normes de plus de 150 000 kg.

Les camions qui transiteront vers Saint-Fulgence sont des camions réguliers de 60 000 kg.

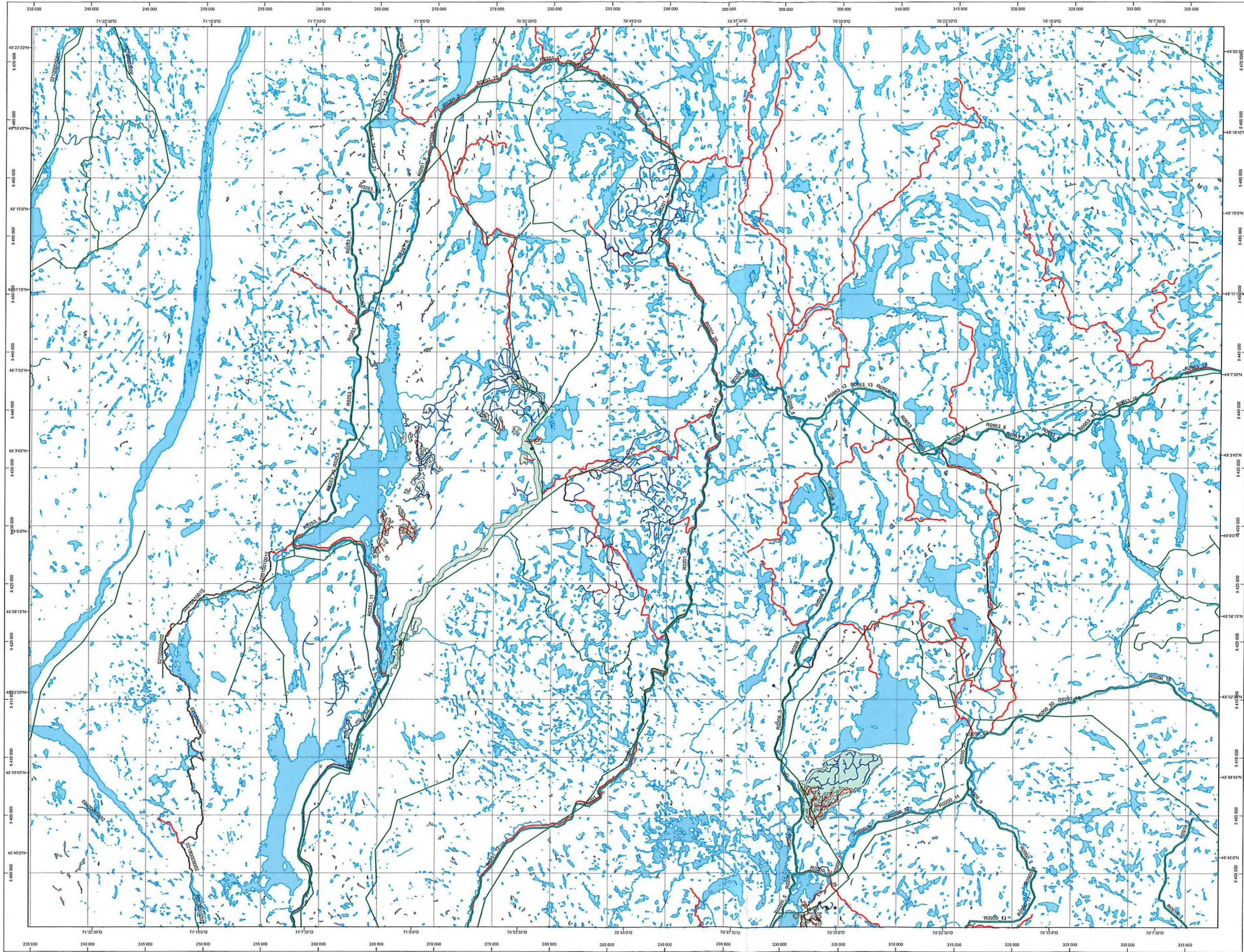
\*2 Ce volume pourrait transiter par la R0253 ou les R0201, R0208 et R0200; selon la destination du volume de bois du Bureau de mise en marché.



André Dufour  
Responsable aux opérations

p.j. carte UG 23





<Inscrire ici le titre du tracé UG 23>

**Légende**  
Il est recommandé d'utiliser la police grosneur 9.

- |  |   |
|--|---|
| <p><b>Voie de communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Route régionale</li> <li>Chemin forestier principal</li> <li>Chemin forestier</li> <li>Chemin 4 roues motrices</li> <li>Chemin d'hiver</li> <li>Chemin non classé</li> <li>Voie ferrée</li> <li>Sentier de motoneige</li> <li>Sentier de VTT</li> </ul> <p><b>Hydrographie et courbe de niveau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau permanent</li> <li>Cours d'eau intermittent</li> <li>Hydrographie surfacique</li> <li>Courbe de niveau intermédiaire</li> <li>Courbe de niveau maîtresse</li> </ul> <p><b>Territoires à double vocation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Refuge biologique</li> <li>Dérégulation art.25.3 (caribou)</li> <li>Zec, Pourvoirie, réserve faunique</li> <li>Erablière</li> <li>Parc et réserve de conservation</li> <li>Aire protégée</li> <li>Nidassian Montagnais</li> <li>Nidassian Essipit</li> <li>Nidassian Pessamit</li> </ul> | <p><b>Territoires à double vocation suite</b></p> <p><b>Obstacles et Infrastructures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nidassian Huron</li> <li>Non des municipalités</li> <li>Usine de transformation</li> <li>Point de service</li> <li>Camp forestier</li> <li>Boîtes scellées</li> <li>Pont détruit, démol, démantelé</li> <li>Pont fermé</li> <li>Pont ouvert</li> <li>Pont reconstruit</li> <li>Kilométrage routier</li> </ul> <p><b>Subdivision territoriale et administratif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Zone de tarification</li> <li>Zone de la forêt feuillue</li> <li>Zone de la pessière</li> <li>Zone de la sapinière à BOP</li> <li>UTR unité territoriale référence</li> <li>MRC municipale rég. de comté</li> <li>UAF unité aména. forestier(CAF)</li> <li>UAF unité aména. forestier02351</li> <li>UAF unité aména. forestier02352</li> <li>Unité de sondage</li> <li>Terres pub. intramunicipales</li> <li>Petites propriétés privées</li> </ul> |
|--|---|

**Métadonnées**

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83, Aiseau 7

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Sources	Organisme	Année
Données	MRNF	2010
Base de données géographiques	MRNF	2010

**Réalisation**

"Inscrire ici votre nom et votre titre"  
Chicoulini, 2011-01-26

**Production :** Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Unité de gestion de Saguenay-Sud et Shipshaw

